

**Commune d'Arvieu**  
**Aveyron**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**du 18 mars 2024 à 20h30**

**Date de convocation et d'affichage** : 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mmes Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSSETTES.

**Absents** : Vincent BENOIT

Madame Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Absents : 1

Quorum : 7

Votants : 11

**CONTROLE STATION EPURATION ARVIEU**  
**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / AVEYRON LABO**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient d'effectuer tous les ans, un Bilan 24 heures sur la station d'épuration d'Arvieu.

Il donne lecture du projet de convention d'analyse proposé par Aveyron Labo, qui donne les détails des prestations effectuées, les conditions financières et tous les éléments nécessaires.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de conventionner avec Aveyron Labo, pour la réalisation de l'analyse « Bilan 24 heures », AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DELEGATION TEMPORAIRE MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC PARELOUP**  
**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / SIEDA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux de dissimulation de réseaux à Pareloup (mise en souterrain du réseau électrique, téléphonique, reprise du réseau et le remplacement des appareillages d'éclairage public).

Il précise qu'afin de faciliter la coordination des opérations, il convient de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la partie éclairage public et donne lecture du projet de convention ainsi établi par le Sieda.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public de Pareloup, ACCEPTE les termes de la convention précitée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de Pareloup, avec le Sieda.

**RESIDENCE ARTISTIQUE**  
**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU et DOUZIECH Lore et François**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre Madame Lore DOUZIECH et Monsieur François DOUZIECH et la commune d'Arvieu, concernant une résidence artistique pour la création « Corps paysage et corps chimère ».

La convention stipule les différentes obligations de chacune des parties. Il s'agit en l'occurrence, pour la commune d'Arvieu, de mettre la salle Culturelle Les Tilleuls à disposition de la compagnie du 27 au 29 mars 2024, et d'assurer l'accueil de la compagnie. Un temps de restitution du travail effectué se tiendra à l'automne.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
APPROUVE le projet de convention proposé,  
DECIDE de conventionner avec Madame Lore DOUZIECH et Monsieur François DOUZIECH pour l'affaire citée ci-dessus,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à celle-ci.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Bien Terral Arvieu** : Ce bâtiment n'a pas été retenu par Les Loco-Motivés en substitution de l'ancien garage (local mis à disposition par la commune à l'association jusqu'en octobre 2024).
- **Réseau pluvial** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Sous-Préfète l'a informé qu'il n'y aurait pas d'accompagnement de l'état (DETR) sur le pluvial et que ce dossier pourra être présenté à nouveau à la programmation de septembre prochain. Il conviendra de solliciter l'accompagnement de la Communauté de Communes par un Fonds de concours exceptionnel.
- **AAP Defi'oc** : Cet appel à projet concerne l'aide à la formation portée par des tiers-lieux. Les 3 Tiers-lieux d'Arvieu (l'association du Château, Laëtis et le Cantou) ont reçu une notification d'attribution aide. Pour la commune d'Arvieu son montant s'élève à 14 000 € qui seront répartis sur 3 ans.
- **Terrain Lotissement La Source** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de création d'un atelier artisanal sur la parcelle B n°889, propriété de la commune, située 86 rue des Bleuets (projet privé, partenariat Scop Laëtis, entreprise Uzume...). Cette parcelle est bordée par du domaine public, voie d'accès qui avait été réservée pour un potentiel futur lotissement dont la faisabilité est aujourd'hui compromise. Monsieur le Maire énonce qu'il serait souhaitable de rattacher cette portion de domaine public à la parcelle B n°889 afin de la valoriser. Compte tenu de l'avis favorable de l'ensemble des élus, un géomètre va être mandaté afin d'établir le bornage de la partie à intégrer au domaine privé de la commune.
- **Photovoltaïque en autoconsommation** : Jean-Charles Vayssettes demande à l'assemblée de définir le montant maximum des travaux à présenter au Sieda qui accompagne la commune dans les études et l'aide au financement. Le montant maximum retenu est de 1 000 000 €. Il indique par ailleurs que l'atelier du Gazet nécessiterait de gros travaux de désamiantage ce qui exclurait ce bâtiment du projet. Il propose de rajouter à cette étude le projet de création d'un bâtiment dédié au photovoltaïque.
- **Travaux salle de classe l'école** : Anne-Lise Castelbou informe l'assemblée de l'offre déposée par Tommy Tout Travaux pour la rénovation d'une salle de classe (murs et sol). Elle rappelle les montants des devis proposés par l'entreprise Couzet pour les travaux du sol et celui de l'entreprise Cigal pour les peintures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25

**Guy LACAN**  
Maire d'Arvieu



**Marie-Paule BLANCHYS**  
Secrétaire de séance

